



SENSIBILISATION AU CYCLE DES DÉCHETS ABANDONNÉS DANS LES ESPACES NATURELS

FICHE N° 11
ACTION

CATÉGORIE
Actions de sensibilisation et formation

LES ENJEUX

Les déchets qui ont été abandonnés dans le milieu naturel ne disparaissent pas. Jeter un déchet par terre n'est pas sans conséquence : sa décomposition peut prendre des siècles. Entraîné par les eaux de pluie, le vent ou les ruisseaux, la mer sera son ultime réceptacle.

Dans les espaces naturels, à proximité des aires de pique-nique, des bords de route, ou proches des aires de stationnement, les déchets laissés par négligence et méconnaissance de leur devenir sont des dangers pour l'environnement.

Cette fiche propose de responsabiliser les acteurs insouciants à modifier leur comportement grâce à des panneaux pédagogiques illustrant le cycle de vie des déchets abandonnés.

LES CHIFFRES

Durée estimée de décomposition des déchets :

- sac plastique : **450 ans**
- bouteille en plastique : de **100** à **1 000 ans**
- canette en aluminium : de **200** à **500 ans**
- mégot : **2** à **5 ans**.

OBJECTIFS DE L'ACTION



©Eric TAMBUTTE

- **INFORMER SUR LE CYCLE DES DÉCHETS** et leur impact sur l'environnement
- **RESPONSABILISER** sur l'importance du geste individuel pour la protection de la nature
- **ÉVITER L'ABANDON DE DÉCHETS** dans des espaces naturels

BÉNÉFICES

- **RÉDUCTION DES IMPACTS** environnementaux, paysagers et sanitaires
- **DIMINUTION** du nombre d'opérations de nettoyage



©Mariana HYGGE

TÉMOIGNAGE



La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Corse du Sud encourage certaines communes du littoral à installer des « bacs à tempête » ainsi que des panneaux de sensibilisation sur les déchets en Méditerranée.

Les bacs à tempête ont pour vocation de collecter les déchets d'origine humaine ramassés par les promeneurs ; des panneaux de sensibilisation aux enjeux écologiques locaux complètent le dispositif ; des indications sur les éléments à ramasser ou à laisser sur la plage (bois, débris végétaux, bancs de feuilles de posidonie) y figurent aussi.

Cette initiative fait partie d'un projet global de gestion durable de plages situées en zone Natura 2000. Une charte de bonnes pratiques, adoptée entre les communes, l'Etat et les acteurs économiques locaux, va définir les responsabilités de chacun pour garantir le respect de l'écosystème tout en permettant des activités récréatives et économiques. Les panneaux d'information et les bacs à tempête ont pour but de sensibiliser et de faire participer les usagers en parallèle.

DDTM Corse du Sud. Article sur les bacs à tempête et les panneaux de sensibilisation sur le site Natura 2000 de Corse



DÉROULÉ DE L'ACTION

1. Définir les contours du projet

- Identifier les sites concernés par une accumulation récurrente de déchets (aire de pique-nique, bord de route, parking, plage...).
- S'assurer d'un budget dédié à l'opération.

2. Impliquer les acteurs

- Les associations de protection de l'environnement peuvent apporter leur soutien (texte, visuel...), ainsi que des organismes publics : ADEME, Régions et départements DDTM, ONF.

3. Mettre en œuvre

- Choisir l'emplacement et le support (matériaux) du panneau.
- Choisir un message et un visuel (vous pouvez utiliser l'illustration ci-jointe, téléchargeable et personnalisable avec votre logo).
- Réaliser et installer les panneaux.

4. Suivre et faire le bilan de l'action

- Réaliser des photographies du site avant et après l'installation, à plusieurs périodes de l'année.
- Informer les administrés sur cette initiative et diffuser un bilan de l'opération dans les supports de communication municipaux*.

*voir également la fiche action n°14 « Gérer la communication des actions ».

EXEMPLES DE VISUELS



◀ Visuel RAMOGE libre de droits, à télécharger

www.ramoge-zero-waste.org/telechargements

Exemples d'illustrations libres de droits, à télécharger

www.ramoge-zero-waste.org/telechargements



POINTS D'ATTENTION

- Dans les zones naturelles, choisir des réceptacles pour les déchets en nombre suffisant, si possible intégrant le tri des déchets, et vérifier la régularité du ramassage.
- Les amendes encourues en cas d'abandon de déchets pourront être rappelées sur les panneaux installés.

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

- ADEME - Rapport « caractérisation de la problématique des déchets sauvages », www.ademe.fr